



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-379

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2022

Sommaire

DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (SRPE)

R32-2022-10-03-00005 - Contrôle des structures - Demande non soumise autorisation préalable - GOTRAND Sbastien.odt (4 pages)	Page 4
R32-2022-10-03-00006 - Contrôle des structures - Demande non soumise autorisation préalable - HANQUEZ Romain.odt (3 pages)	Page 9
R32-2022-10-03-00007 - Contrôle des structures - Demande non soumise autorisation préalable - LACHERE Claude.odt (3 pages)	Page 13
R32-2022-10-03-00008 - Contrôle des structures - Demande non soumise autorisation préalable - MONCHY Fabrice.odt (3 pages)	Page 17
R32-2022-10-03-00004 - Contrôle des structures - Demande non soumise autorisation préalable d'exploiter - FICHAUX Olivier.odt (3 pages)	Page 21
R32-2022-09-25-00002 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - VAUCHEL Maxime (3 pages)	Page 25
R32-2022-10-10-00007 - Contrôle des structures - Demande bien de famille - LICOUR Charles.odt (2 pages)	Page 29
R32-2022-10-03-00003 - Contrôle des structures - Demande non soumise autorisation préalable - FATOUS Amandine.odt (3 pages)	Page 32
R32-2022-10-10-00008 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - BOILY Rémy (3 pages)	Page 36
R32-2022-10-10-00009 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - CUVILLIER Clément (3 pages)	Page 40
R32-2022-10-10-00010 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - DECROIX Thibaut (3 pages)	Page 44
R32-2022-10-10-00011 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - DELAVAL Jean-Marc (3 pages)	Page 48
R32-2022-10-10-00012 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - EARL BOIDIN FRANCOIS (8 pages)	Page 52
R32-2022-10-10-00013 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - EARL DES 12 TILLEULS (3 pages)	Page 61
R32-2022-10-10-00014 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - EARL LAZARE ET CATHY (3 pages)	Page 65
R32-2022-10-10-00015 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - EARL PARENT LORIDANT (4 pages)	Page 69
R32-2022-10-10-00016 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - GAEC COUSIN (4 pages)	Page 74
R32-2022-10-10-00017 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - GAEC DU BOIS FLEURI (3 pages)	Page 79

R32-2022-10-10-00018 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - GAEC DU CLOS FLEURI (9 pages)

Page 83

R32-2022-10-10-00019 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - GENEAU DE LAMARLIERE Aurélie (3 pages)

Page 93

DRAAF

R32-2022-10-03-00005

Contrôle des structures - Demande non soumise
autorisation préalable - GOTRAND Sbastien.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Monsieur GOTRAND Sébastien
6 rue du croquet
62960 LAIRES

Réf.: 62-22357
Réf DRAAF : 106

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 03/08/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 27 ha 95 a 54 ca dans le cadre de votre installation à titre individuel. Cette demande a été enregistrée complète le 30/08/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Madame GOTRAND CANDAES Françoise Roselyne à ESTRÉE-BLANCHE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 27 ha 95 a 54 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/4

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 3 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22357

Monsieur GOTRAND Sébastien demeurant à **LAIRES** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 27ha 96a 54ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
62145 ESTRÉE-BLANCHE	000 ZD 55 (J)	0.1320
	000 ZD 55 (K)	0.1234
	000 AL 69	0.0472
	000 ZD 57	0.1728
	000 ZD 9 (J)	0.6394
	000 ZD 9 (K)	0.1549
	000 AE 192	0.3474
	000 AI 9	0.5273
	000 ZD 56 (J)	0.5214
	000 ZD 56 (K)	0.3215
	000 ZD 31 (J)	0.5762
	000 ZD 31 (K)	0.5643
	000 ZD 58 (J)	0.3720
	000 ZD 58 (K)	0.1816
	000 AD 50	0.4523
	000 ZB 41 (J)	0.0999
	000 ZB 41 (K)	0.0634
	000 ZD 54	0.1237
	000 AE 204	0.2410
	000 AL 67 (J)	2.1193
	000 AL 67 (K)	2.1193
	000 ZA 46	0.2950
	000 ZD 10 (J)	0.1672
	000 ZD 10 (K)	0.0451
	000 ZD 11 (J)	0.0545
	000 ZD 11 (K)	0.0587
	000 ZB 40 (J)	0.5936
	000 ZB 40 (K)	0.2507
	000 ZD 32 (J)	0.5668
	000 ZD 32 (K)	0.3449

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

	000 AE 205	0.2254
62145 ESTRÉE-BLANCHE	000 AD 35	0.3604
	000 AL 68	0.0525
	000 ZD 12 (J)	0.7976
	000 ZD 12 (K)	0.1803
	000 ZD 1 (J)	0.1831
	000 ZD 1 (K)	0.4163
	62120 WITTERNESSE	000 0B 139
62145 LIETTRES	000 ZA 31 (J)	0.0300
	000 ZA 31 (K)	0.3300
	000 ZA 31 (L)	2.2200
	000 ZA 31 (M)	0.7500
	000 ZA 32 (J)	0.5000
	000 ZA 32 (K)	0.3000
	000 ZA 32 (L)	0.2000
	000 ZA 33 (K)	0.7975
	000 ZA 33 (L)	0.7000
	000 ZA 33 (M)	0.7000
	62120 QUERNES	000 ZA 76 (J)
000 ZA 76 (K)		0.0820
000 ZA 74 (J)		0.4130
000 ZA 69 (J)		0.0740
000 ZA 74 (K)		0.3000
000 ZA 69 (K)		0.0450
62145 ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE	000 ZH 5 (J)	1.2051
	000 ZH 5 (K)	2.4102

DRAAF

R32-2022-10-03-00006

Contrôle des structures - Demande non soumise
autorisation préalable - HANQUEZ Romain.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

**Monsieur HANQUEZ Romain
5 place sacriquier
62240 COURSET**

Réf.: 62-22329
Réf DRAAF : 102

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 26/07/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 8 ha 25 a 48 ca. dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 26/07/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Madame HANQUEZ Martine à COURSET.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 41 ha 68 a 39 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 3 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télécours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22329**

Monsieur HANQUEZ Romain demeurant à **COURSET** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 8 ha 25 a 48 ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
COURSET	B 0076	0ha 43a 40ca
	B 0077	0ha 39a 70ca
MENNEVILLE	B 0093	3ha 43a 94ca
	B 0094	3ha 98a 44ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2022-10-03-00007

Contrôle des structures - Demande non soumise
autorisation préalable - LACHERE Claude.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

**Monsieur LACHERE Claude
288 rue de la grasse payelle
62370 ZUTKERQUE**

Réf.: 62-22388
Réf DRAAF : 105

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 29/08/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 4 ha 24a 51ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 31/08/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Messieurs HETRU Eric, LAMIRAND Bruno à AUDRUICQ .

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 49 ha 37 a 51 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 3 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/3

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22388

Monsieur LACHERE Claude demeurant à **ZUTKERQUE** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 4 ha 24a 51ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
62370 ZUTKERQUE	000 0B 1000	0ha 61a 56ca
	000 0B 1023	0ha 51a 35ca
	000 AK 56	1ha 65a 74ca
	000 AK 50	0ha 49a 93ca
62370 AUDRUICQ	000 0D 404	0ha 95a 93ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2022-10-03-00008

Contrôle des structures - Demande non soumise
autorisation préalable - MONCHY Fabrice.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Monsieur MONCHY Fabrice
1 rue d'upen
62380 DOHEM

Réf.: 62-22358
Réf DRAAF : 103

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 04/08/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 1ha 63a dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 04/08/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur DUFRESNE Gilles à DOHEM.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 40 ha 32 a 00 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 3 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérécourse citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/3

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22358

Monsieur MONCHY Fabrice demeurant à **DOHEM** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 1ha 63a 00ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
DOHEM	ZE 108	1ha 63a 00ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2022-10-03-00004

Contrôle des structures - Demande non soumise
autorisation préalable d'exploiter - FICHAUX
Olivier.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Monsieur FICHAUX Olivier
49 rue du Pont Moreau
62136 RICHEBOURG

Réf.: 62-22161
Réf DRAAF : 101

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 27/04/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 4 ha 86 a 01 ca dans le cadre de votre agrandissement. Cette demande a été enregistrée complète le 04/08/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur DENEUX Patrick à RICHEBOURG.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 22 ha 16 a 01 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/3

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 3 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/3

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22161

Dénomination et commune du demandeur :

Monsieur FICHAUX Olivier demeurant à **RICHEBOURG** a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4 ha 86 a 01 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
RICHEBOURG	AE 26	ha 73 a 40 ca
	AE 42	ha 37 a 52 ca
	AE 48	1 ha 67 a 59 ca
	AE 54	ha 91 a 19 ca
	AE 55	1 ha 16 a 31 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

3/3

DRAAF

R32-2022-09-25-00002

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - VAUCHEL Maxime



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

*Service de l'économie agricole
Unité entreprises et foncier agricoles*

Arras, le **22 JUIN 2022**

Affaire suivie par **Ségolène PODVIN**
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Monsieur VAUCHEL Maxime
68 bis rue d'Abbeville
62140 SAINTE-AUSTREBERTHE

Réf : SEA/SP/n°62-22202

Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-22202

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le **24/05/22** sous le numéro 62-22202. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Madame Josiane VAUCHEL dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de SAINTE-AUSTREBERTHE et par Monsieur Marc BELGEULLE dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de HUBY-SAINT-LEU.

Caractéristiques de la demande : Vous envisagez l'agrandissement de votre exploitation individuelle sur les parcelles listées en annexe

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **25/09/22**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,
l'adjoite à la responsable du Service de l'économie agricole,

Po

DDTM 62 - Service de l'économie agricole
Le Responsable de l'Unité contrôle et modernisation,

Perrine COULOMB

Florent CORNU

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-22202

Dénomination et commune du demandeur : **Monsieur VAUCHEL Maxime à SAINTE-AUSTREBERTHE**

Communes	Références cadastrales	Superficie
HUBY-SAINT-LEU	000 AA 74	0ha 09a 08ca
	000 AA 75	0ha 52a 13ca
	000 AA 76	0ha 40a 14ca
	000 AA 77	0ha 50a 38ca
SAINTE-AUSTREBERTHE	000 ZB 70	1ha 28a 40ca

DRAAF

R32-2022-10-10-00007

Contrôle des structures - Demande bien de
famille - LICOUR Charles.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDT(M) de ,
Service économie agricole

**LICOUR Charles
1820 VERRIERE STRAETE
59470 ERINGHEM**

Réf.: 62-22226

Réf DRAAF : 110

Objet : Contrôle des structures – opération soumise à déclaration

Réf. : articles R. 331-7 et L. 331-2 II du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 16/09/22, une déclaration de biens de famille pour une surface de 20 ha 46 a 25 ca dont le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Des éléments renseignés dans votre déclaration, il apparaît que :

- le déclarant satisfait aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle mentionnées au a du 3^odu I de l'article L.331-2 du CRPM,
- les biens sont libres de location,
- les biens sont détenus par un parent ou allié, au sens du II de l'article L. 331-2 du CRPM, depuis neuf ans au moins,
- les biens sont destinés à l'installation d'un nouvel agriculteur

J'accuse réception de votre déclaration, et je vous informe que compte-tenu des éléments que vous m'avez communiqués au titre de la réglementation relative au contrôle des structures que l'opération correspondante peut être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

A Amiens, le 10 octobre 2022
Pour le Préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises

Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22226

Monsieur Charles LICOUR demeurant à **ERINGHEM** a déposé une déclaration préalable pour une surface de 20 ha 46 a 25 ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
MONT BERNANCHON	A240	2 ha 01 a 90 ca
	A235	1 ha 58 a 10 ca
	A232	2 ha 38 a 60 ca
	AK24	ha 37 a 39 ca
	AI04	ha 28 a 33 ca
	A225	1 ha 20 a 05 ca
	AI06	7 ha 96 a 00 ca
	AK31	1 ha 98 a 60 ca
	AK33	ha 10 a 08 ca
	AI03	2 ha 57 a 20 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2022-10-03-00003

Contrôle des structures - Demande non soumise
autorisation préalable - FATOUS Amandine.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Madame FATOUS Amandine
11 rue d'arras
62123 WARLUS

Réf.: 62-22317
Réf DRAAF : 104

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Madame ,

Nous avons réceptionné le 19/07/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 1 ha 91 a 58 ca dans le cadre de votre installation à titre individuel. Cette demande a été enregistrée complète le 30/08/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Madame, Monsieur FATOUS, ACCART Jean-pierre, Jocelyne à DAINVILLE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 1 ha 91 a 58 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 3 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22317**

Madame FATOUS Amandine demeurant à **WARLUS** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 1 ha 91 a 58 ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
WARLUS	AB 70	1ha 06a 88ca
	AB 71	0ha 01a 07ca
	ZI 29	0ha 83a 63ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2022-10-10-00008

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - BOILY Rémy



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Monsieur BOILY Rémi
33 rue platiau
62370 OFFEKERQUE

Réf.: 62-22379
Réf DRAAF : 131

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 23/08/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 2 ha 23 a 28 ca dans le cadre de votre agrandissement. Cette demande a été enregistrée complète le 07/09/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur GHEERARDYN Denis à OFFEKERQUE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 7 ha 55 a 28 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 10 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/3

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22379

Monsieur BOILY Rémy à **OFFEKERQUE** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 2 ha 23 a 28 ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
OFFEKERQUE	AB 92	1 ha 11 a 36 ca
	AE 70	56 a 69 ca
	AE 71	55 a 23 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2022-10-10-00009

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - CUVILLIER
Clément



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Monsieur CUVILLIER Clément
6 grand rue
62123 BAILLEULVAL

Réf.: 62-22367
Réf DRAAF : 119

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 09/08/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 25 ha 04 a 32ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 09/08/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur BRAY Fernand à BASSEUX.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 25 ha 04 a 32 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/3

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 10 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/3

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22367

Monsieur CUVILLIER Clément demeurant à **BAILLEUVAL** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 25 ha 04 a 32ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
62123 BASSEUX	000 ZC 3	ha 54 a 50 ca
62123 BASSEUX	000 ZC 5 (J)	2 ha 95 a 10 ca
62123 BASSEUX	000 ZC 5 (K)	2 ha 95 a 10 ca
62123 BASSEUX	000 ZC 5 (L)	2 ha 98 a 20 ca
62123 BASSEUX	000 ZC 6	ha 43 a 70 ca
62123 BASSEUX	000 ZC 7	ha 84 a 20 ca
62123 BASSEUX	000 ZC 72	ha 37 a 45 ca
62123 BASSEUX	000 ZB 14	2 ha 88 a 90 ca
62123 BASSEUX	000 OA 327	ha 58 a 06 ca
62123 BERLES-AU-BOIS	000 ZB 12 (J)	ha 22 a 80 ca
62123 BERLES-AU-BOIS	000 ZB 12 (K)	ha 22 a 80 ca
62123 BERLES-AU-BOIS	000 ZB 13 (J)	ha 35 a 95 ca
62123 BERLES-AU-BOIS	000 ZB 13 (K)	ha 35 a 95 ca
62123 BERLES-AU-BOIS	000 ZB 14 (J)	ha 21 a 30 ca
62123 BERLES-AU-BOIS	000 ZB 14 (K)	ha 21 a 30 ca
62123 BERLES-AU-BOIS	000 ZB 27	ha 26 a 80 ca
62123 BERLES-AU-BOIS	000 ZB 11 (J)	1 ha 54 a 47 ca
62123 BERLES-AU-BOIS	000 ZB 11 (K)	3 ha 08 a 96 ca
62123 BERLES-AU-BOIS	000 ZB 11 (L)	1 ha 54 a 47 ca
62123 BERLES-AU-BOIS	000 ZN 61	ha 39 a 90 ca
62123 BERLES-AU-BOIS	000 ZI 60	ha 36 a 83 ca
62123 BAILLEULVAL	000 OB 136	ha 25 a 19 ca
62123 BAILLEULVAL	000 OB 376	ha 13 a 35 ca
62123 BAILLEULVAL	000 ZC 33	ha 69 a 90 ca
62123 BAILLEULVAL	000 OC 134	ha 14 a 70 ca
62123 BAILLEULVAL	000 OC 142	ha 14 a 70 ca
62123 BAILLEULVAL	000 ZD 34	ha 29 a 80 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2022-10-10-00010

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - DECROIX
Thibaut



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

**Monsieur DECROIX Thibaut
1 bis rue saint leger
62127 AVERDOINGT**

Réf.: 62-22396
Réf DRAAF : 108

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 02/09/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 2ha 02a 55ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 20/09/2022 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par l' EARL DES PLATANES (Madame, Monsieur FREMAUX Bénédicte, Eric) à BERLENCOURT LE CAUROY.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 2 ha 02 a 55 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/3

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 10 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/3

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22396

Monsieur DECROIX Thibaut demeurant à **AVERDOINGT** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 2ha 02a 55ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
BERLENCOURT LE CAUROY	ZK4	2 ha 02 a 55 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

3/3

DRAAF

R32-2022-10-10-00011

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - DELAVAL
Jean-Marc



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

**Monsieur DELAVAL Jean-Marc
251 rue du président Kennedy
59940 ESTAIRES**

Réf.: 62-22231
Réf DRAAF : 125

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 10/06/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 2 ha 81 a 21 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 12/07/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur DELEBARRE Alain à LESTREM.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 10 ha 54 a 88 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/3

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 10 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/3

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22231

Monsieur DELAVAL Jean-Marc demeurant à **ESTAIRES** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 2 ha 81 a 21 ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
LESTREM	AE95	ha 28 a 33 ca
	AE97	ha 74 a 59 ca
	AE98	ha 92 a 62 ca
	AE94	ha 57 a 16 ca
	AE96	ha 28 a 51 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2022-10-10-00012

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - EARL
BOIDIN FRANCOIS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Réf.: 62-22326
Réf DRAAF : 114

EARL BOIDIN FRANÇOIS
Madame, Messieurs SCHABAILLIE Marie-Ange BOIDIN
Julien, François
1971 route de watten
62370 RUMINGHEM

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Madame, Messieurs,

Nous avons réceptionné le 22/07/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 200 ha 11 a 59 ca dans le cadre de l'installation de Monsieur BOIDIN Julien sans apport de superficie dans l'**EARL BOIDIN FRANÇOIS**. Cette demande a été enregistrée complète le 19/09/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Madame SCHABAILLIE Marie-Ange et Monsieur BOIDIN François à RUMINGHEM.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous vous installez dans EARL BOIDIN FRANÇOIS,
- vous exploiterez après opération une surface de 200 ha 11 a 59 ca,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/8

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 10 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/8

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22326**

EARL BOIDIN FRANÇOIS à RUMINGHEM a a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 200 ha 11 a 59 ca.

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE								
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)		Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)						
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub. Fisc.	CLASSE	Groupes Culturels	ANT	CULT CAD	Ha	A					Ca	Euros	Cts			
59	402	B	00136		A	0055			02	T			125	73		140	56	F			L ABESSE			
									* TOTAL DU COMPTE =				125	73		140	56				BOIDIN JACQUES PAUL ALAIN			
59	402	B	00148		A	0868			02	T			205	50		229	74	F			POOL			
									* TOTAL DU COMPTE =				205	50		229	74				BOIDIN BERNADETTE MARIE M			
			* TOTAL COMMUNE DE MILLAM														331	23		370	30			
59	539	V	00149	O	A	1056			02	T			044	04		54	16	F			CANTON DU			
					A	1062			02	T			233	76		28	74	F			CANTON DU			
									* TOTAL DU COMPTE =				277	80		34	16				VERMEESCH MARIE CHANTAL C			
59	539	V	00151		A	0063			02	T			220	77		27	15	F			CANTON DE			
					A	1458			02	T			196	77		24	19	F			CANTON DE			
									* TOTAL DU COMPTE =				417	54		51	35				VERMEESCH MARIE PAULE AGN			
			* TOTAL COMMUNE DE ST PIERRE BROUCK														695	34		855	14			
62	057	+	00314	O	B	0422			03	T			003	71		39	7	F			LE MARAIS			
									* TOTAL DU COMPTE =				003	71		39	7				DEPARTEMENT DU PAS DE CAL			
62	057	B	00591		B	0069			03	T			097	00		10	37	F			LE MARAIS			
					B	0423			03	T			088	69		94	89	F			LE MARAIS			
									* TOTAL DU COMPTE =				185	69		19	87				BOIDIN FRANCOIS PIERRE JA			
62	057	D	00931		B	0432			02	T			001	20		15	9	F			ST ENGELVE			

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		(2) Faire Valoir	(4) Cultures Spécialisées		(3) Non Taxée	
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.F.B.C.	CLASSE Couleur Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca	Euro/Cts					(2)
62	057	D 00031		B	0433			02 T			034.47		4586	F				ST ENGELVE
								* TOTAL	DU COMPTE =		035.67		4745					DELFORGE SUZANNE GABRIEL
62	057	L 00505		D	0353			03 T			068.10		7286	F				LA CAMPAGN
				D	0362			03 T			086.70		9276	F				LA CAMPAGN
								* TOTAL	DU COMPTE =		154.80		16562					LECLERCQ MARIE-THERESE FR
								* TOTAL COMMUNE D' AUDRUICQ			379.87		41571					
62	087	A 00038		A	0338			02 P			111.20		12489	F				LES PRES
				ZA	0088			J 01 T			125.53		17092	F				LA HOUSTOU
				ZA	0088			K 03 T			062.77		5981	F				LA HOUSTOU
								* TOTAL	DU COMPTE =		299.50		35562					ADRIANSEN REGINE FRANCOIS
62	087	B 00119		A	0855			02 T			015.70		1763	F				
								* TOTAL	DU COMPTE =		015.70		1763					BURBAN MARVIN PAUL ANDRE
62	087	F 00049	O	A	0419			02 P			098.40		11052	F				LA HOUSTOU
				A	0420			02 P			097.30		10928	F				LA HOUSTOU
				A	0856			02 T			087.09		9782	F				
				A	0857			02 T			049.28		5534	F				
				A	0858			02 T			052.22		5885	F				
				ZA	0086			J 01 T			074.93		10204	F				LA HOUSTOU
				ZA	0086			K 03 T			037.47		3571	F				LA HOUSTOU
								* TOTAL	DU COMPTE =		496.69		56936					FENET MARIE PAULE THERESE
								* TOTAL COMMUNE DE BAYENGHEM LES EPERLEQUES			811.89		94261					
62	598	+ 00030		A	0713			02 T			012.53		1450	F				
								* TOTAL	DU COMPTE =		012.53		1450					EARL BOIDIN FRANCOIS
62	598	+ 00035		A	0886			02 T			086.23		9975	F				LES VINGT
								* TOTAL	DU COMPTE =		086.23		9975					BATMAN
62	598	B 00123		A	0005			01 T			440.20		61106	F				LE PLAT MA
				A	0069			03 T			378.08		34983	F				LE ROBEGQ
				A	0076			02 T			377.44		43680	F				LE ROBEGQ
				A	0083			01 T			189.64		23560	F				LE ROBEGQ
				A	0094			01 T			263.89		36633	F				LE DRIOUQ
				A	0101			01 T			397.06		55119	F				LES PATURE
				A	0175			03 T			208.71		19311	F				LES PIECET
				A	0655			J 02 T			260.17		30094	F				LES PIECET
				A	0655			K 03 T			281.15		24185	F				LES PIECET
								* TOTAL	DU COMPTE =		2756.34		328621					BOIDIN FRANCOIS PIERRE JA

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE									
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL			(2) Frais Valuee (3) Culture Spécialisee (4) Non Taxee								
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub Finc	CLASSE	D'origine Cultures	ANT	CULT CAD	Ha			A	Ca	Euroes/Cts	(2)	(3)	(4)		
																						(1)	(1)
62	598	V	00069			A 0077			02	T			30770				35594	F			LE ROBECQ		
						A 0110			01	T			21357			29647	F				LES FERMES		
						A 0715		A 02	P			06581			7612	F					LES FERMES		
						A 0715		B 02	T			40965			47386	F						LES FERMES	
						* TOTAL DU COMPTE =						99673			120239				VERMERSCH ANTOINE MARCEL				
62	598	V	00070			A 0075			03	T			51657			47799	F			LE ROBECQ			
						A 0165			01	T			35157			48804	F				LES QUARAN		
						A 0176			01	T			12869			17864	F				LES PIECET		
						* TOTAL DU COMPTE =						99683			114467				VERMERSCH MARIE-HELENE MA				
62	598	W	00007			A 0099			01	T			24905			34573	F						
						* TOTAL DU COMPTE =						24905			34573					WEIL YVONNE			
62	598	W	00008			A 0098			01	T			15140			21018	F						
						* TOTAL DU COMPTE =						15140			21018					WEIL YVONNE			
						* TOTAL COMMUNE DE MUNCQ NIEURLET						524911			630343								
62	621	B	00344			A 0112			01	T			24200			34988	F			LE MARAIS			
						* TOTAL COMMUNE DE NORTKERQUE						24200			34988					BOIDIN FRANCOIS PIERRE JA			
62	662	L	00158	O		ZB 0011			02	T			07047			8153	F			LES ZEULTU			
						ZB 0012			02	T			30281			35027	F				LES ZEULTU		
						ZB 0013			02	T			12706			14699	F				LES ZEULTU		
						* TOTAL COMMUNE DE POLINCOVE						50034			57879				LECLERCQ MARIE-THERESE FR				
62	730	+	00078			B 0465		A 03	T				01187			1271	F						
						* TOTAL DU COMPTE =						01187			1271					EARL BOIDIN FRANCOIS			
62	730	B	00216			A 0297			02	T			09703			12346	F						
						A 0298			02	T			10927			13904	F						
						B 0311			03	T			08320			8901	F						
						B 0339			03	T			17893			19144	F						
						B 0445			02	T			08830			11236	F						
						C 0168			02	P			04011			5103	F						LE SART
						C 0169			02	P			07313			9305	F						LE SART
						C 0199			03	T			08140			8708	F						LA CAMPAGN
						D 0027			01	T			04087			5673	F						
						D 0039			02	T			11400			14506	F						
						D 0052			04	T			12571			10907	F						

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA		LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL	(2) Faits Voids Cultures Spécialisées /Non Tarifs			
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fac	CLASSE	ANT	CULT CAD	Ha			A Ca	Euros/Cts
62	730	B 00216		D	0329			04 P			02250		1693	F	LE NORDTRE
				D	0341			04 T			15640		13743	F	LES DIX HU
				D	0342			05 T			05100		3245	F	LES DIX HU
								* TOTAL DU COMPTE =			126385		138414		BOIDIN FRANCOIS PIERRE JA
62	730	B 00246		D	0015			04 T			14951		12972	F	
				D	0017			04 T			09241		8019	F	
								* TOTAL DU COMPTE =			24192		20991		BOIDIN JACQUES PAUL ALAIN
62	730	B 00261		D	0383			05 T			07500		4772	F	
								* TOTAL DU COMPTE =			07500		4772		BOIDIN BERNADETTE MARIE M
62	730	B 00269	O	B	0451			03 T			29705		31780	F	
				B	0458			03 T			13569		14517	F	
				B	0497			03 T			08721		9330	F	
				C	0300			J 01 T			09182		12747	F	
				C	0300			K 02 T			09183		11685	F	
				C	0479			03 T			16288		17426	F	
				C	0572			04 T			07602		6596	F	
				C	0576			05 T			08330		5300	F	
				D	0010			01 P			19075		26479	F	
				D	0016			04 T			12486		10834	F	
				D	0043			03 T			07950		8504	F	
				D	0047			03 T			03700		3959	F	
								* TOTAL DU COMPTE =			145791		159157		BOIDIN BERNARD VICTOR EMI
62	730	B 00270	O	B	0337			03 T			32845		35138	F	
				C	0565			04 T			22454		19482	F	
				D	0042			03 T			05570		5958	F	
				D	0044			03 T			08145		8713	F	
				D	0049			04 T			03830		3324	F	
				D	0338			03 T			28833		30847	F	
				D	0381			04 T			08580		7445	F	
				D	0382			04 T			10000		8877	F	
								* TOTAL DU COMPTE =			120257		119584		BOIDIN BERNARD VICTOR EMI
62	730	B 00271	O	B	0449			02 T			20850		26531	F	
				B	0450			02 T			10680		13589	F	
				B	0452			02 T			04541		5779	F	
				B	0453			02 T			11891		15130	F	
				B	0454			02 T			09477		12060	F	
				B	0462			03 T			17087		18281	F	
				B	0463			03 T			15195		16255	F	
				B	0464			02 P			10296		13101	F	
				B	0588			02 T			01134		1443	F	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. M.S.A.			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE				
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE			R.C REEL					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTG	Sub-Fac CLASSE Geo type Cultures	ANT	CULT CAD	Ha				EuroCts	(2) Faire Valeur	(4) Culture Spécialisées	(3) Non Taxés
											A	Ca						
62	730	T	00064		D	0384		05 T			489	22		31128	F			LA CAMPAGN
* TOTAL DU COMPTE =											518	59		33674				THULLIER-CARPENTIER 3 YLV
* TOTAL COMMUNE DE RUMINGHEM											8923	25		980669				
62	852	B	00218		AW	0030		02 T			125	85		14921	F			LE PONT NE
					AW	0031		02 T			103	48		12268	F			LE PONT NE
					AW	0032		03 T			089	11		6394	F			LE PONT NE
* TOTAL DU COMPTE =											298	44		33583				BOSSQUILLON DE FRESCHEVILL
62	852	S	00049	O	AP	0036		02 T			108	71		12888	F			LES TERRES
					AP	0037		02 T			213	45		25306	F			LES TERRES
					AP	0043		02 T			101	47		12030	F			LES TERRES
					AP	0044		02 T			092	70		10991	F			LES TERRES
					AP	0045		02 T			410	70		48890	F			LES TERRES
* TOTAL DU COMPTE =											927	03		109905				SCHABAILLIE GUY ANDRE MAR
62	852	T	00006	O	AP	0099		02 T			190	52		22588	F			
					AP	0172		02 P			035	12		4184	F			
					AP	0174		02 T			253	30		30030	F			
					AV	0052		03 T			239	02		22116	F			
					AV	0053		03 T			241	76		22370	F			
					AV	0054		03 T			542	90		50233	F			
					AV	0102		02 T			007	54		894	F			
					AV	0103		02 T			142	93		16945	F			
* TOTAL DU COMPTE =											1653	09		169340				THOMAS BERNARD OMER GERMA
* TOTAL COMMUNE DE VIEILLE EGLISE											2878	56		312828				
Parcelle total											200	11	59	2275083				
Total R.C. des terres taxées														2275083				dont 0,00 en propriété

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2022-10-10-00013

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - EARL DES 12
TILLEULS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

EARL DES 12 TILLEULS
Monsieur CAZIER Pascal
20 rue de Senlis
62310 LUGY

Réf.: 62-22409
Réf DRAAF : 109

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 15/09/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 8ha 37a 44ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 26/09/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Madame COURTIN Maryline à HEZECQUES.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 8 ha 37 a 44 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 10 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22409**

EARL DES 12 TILLEULS à LUGY a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 8ha 37a 44ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
HEZECQUES	B 37	ha 78 a 10 ca
HEZECQUES	B 219	1 ha 44 a 75 ca
HEZECQUES	B 220	ha 49 a 60 ca
HEZECQUES	B 245	ha 64 a 70 ca
HEZECQUES	ZB 32	ha 61 a 77 ca
HEZECQUES	ZA 1	ha 76 a 15 ca
HEZECQUES	ZB 30	1 ha 76 a 26 ca
HEZECQUES	ZB 31	ha 48 a 96 ca
HEZECQUES	ZA 3	ha 21 a 16 ca
MATRINGHEM	B 0295	ha 21 a 85 ca
MATRINGHEM	B 0294	ha 92 a 00 ca
MATRINGHEM	B 0296	ha 23 a 30 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2022-10-10-00014

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - EARL
LAZARE ET CATHY



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

EARL LAZARE ET CATHY
Monsieur **LOURDEL** Grégory
101 rue d'humbercamps
62111 **POMMIER**

Réf.: 62-22330
Réf DRAAF : 128

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 26/07/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 2 ha 74 a 50 ca dans le cadre de votre agrandissement. Cette demande a été enregistrée complète le 09/09/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par EARL LIEVRE (Monsieur LIEVRE Gérard) à POMMIER.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 67 ha 84 a 50 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 10 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/3

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22330

EARL LAZARE ET CATHY à **POMMIER** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 2 ha 74 a 50 ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
POMMIER	ZC 18	1 ha 83 a 10 ca
HUMBERCAMPS	ZD 29	0 ha 91 a 40 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2022-10-10-00015

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - EARL
PARENT LORIDANT



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

EARL PARENT LORIDANT
Monsieur PARENT François
11 rue des hochettes
622217 WAILLY

Réf.: 62-22386
Réf DRAAF : 115

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 25/08/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 60 ha 70 a 53 ca dans le cadre de la transformation de l'exploitation individuelle de Monsieur PARENT François en EARL PARENT LORIDANT. Cette demande a été enregistrée complète le 25/08/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur PARENT François à WAILLY-BEAUCAMP.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 60 ha 70 a 53 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/4

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 10 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/4

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22386

EARL PARENT LORIDANT à **WAILLY** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 60 ha 70 a 53 ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
62217 AGNY	000 ZM 34	1ha 57a 37ca
	000 ZM 35	3ha 99a 97ca
62159 MORY	000 ZI 73	0ha 23a 70ca
62173 RIVIÈRE	000 ZK 30	0ha 09a 30ca
	000 ZK 31	0ha 11a 20ca
62217 WAILLY	000 ZP 53	0ha 97a 25ca
	000 ZN 34	0ha 17a 67ca
	000 ZM 18	1ha 19a 40ca
	000 ZM 20	0ha 73a 94ca
	000 ZS 64	3ha 66a 93ca
	000 ZM 21	1ha 03a 74ca
	000 ZT 26	0ha 28a 71ca
	000 ZT 28	0ha 81a 73ca
	000 ZB 65	1ha 61a 51ca
	000 ZT 27	0ha 09a 30ca
	000 ZM 19	0ha 88a 62ca
	000 AH 292	0ha 53a 24ca
	000 AH 291	0ha 53a 24ca
	000 ZM 23	2ha 27a 58ca
	000 ZT 25	1ha 06a 32ca
	000 ZT 23	0ha 50a 70ca
	000 ZM 51	1ha 06a 25ca
	000 ZT 24	0ha 45a 88ca
	000 ZS 65	2ha 10a 14ca
	000 AH 284	1ha 31a 05ca
	000 zm 50	1ha94a 06ca
	000 ZM 61	0ha 92a 54ca
	000 ZS 24	0ha 47a 24ca
000 ZN 74	4ha 68a 00ca	
000 ZO 20	4ha 19a 83ca	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficie
	000 ZN 32	1ha 72a 96ca
62217 WAILLY	000 ZM 17	0ha 96a 82ca
	000 AC 83	0ha 20a 38ca
	000 ZN 75	1ha 76a 58ca
	000 ZM 22	0ha 18a 19ca
	000 ZT 29	1ha 16a 55ca
	000 ZP 52	3ha 66a 37ca
	000 ZT 30	1ha 41a 21ca
	000 ZM 24	3ha 28a 13ca
	000 ZP 51	3ha 56a 33ca
	000 AH 34	0ha 37a 47ca
	000 AH 35	0ha 13a 10ca
	000 AH 30	0ha 65a 96ca
	000 AH 261	0ha 99a 55ca
	000 AH 24	1ha 04a 52ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2022-10-10-00016

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - GAEC
COUSIN



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Réf.: 62-22310
Réf DRAAF : 123

GAEC COUSIN
Messieurs COUSIN Jean, Pierre
ferme des tilleuls canteleux
62270 BONNIÈRES

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Messieurs,

Nous avons réceptionné le 13/07/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 244 ha 99 a 00 ca dans le cadre de l'installation de Monsieur COUSIN Pierre au sein du GAEC COUSIN. Cette demande a été enregistrée complète le 19/08/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par le GAEC COUSIN (Messieurs COUSIN Michel et Jean) à BONNIÈRES.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Monsieur COUSIN Pierre s'installe au sein du GAEC COUSIN sans apport de superficie ;
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle ;
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le SMIC,

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/4

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 10 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/4

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22310**

GAEC COUSIN à BONNIÈRES a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 244 ha 99 a 00 ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
BONNIERES	AE16	11 ha 91 a 60 ca
	AE17	2 ha 58 a 00 ca
	ZB11	2 ha 13 a 20 ca
	Z20	8 ha 89 a 10 ca
	ZI37	5 ha 75 a 40 ca
	ZI38	6 ha 45 a 30 ca
	ZI39	11 ha 02 a 50 ca
	62210ZA1	3 ha 80 a 40 ca
	ZA6	3 ha 97 a 40 ca
	ZA13	8 ha 87 a 60 ca
	ZA28	6 ha 33 a 20 ca
	ZA31	1 ha 39 a 80 ca
	ZA35	ha 44 a 66 ca
	ZA48	20 ha 33 a 31 ca
	ZB8	ha 75 a 10 ca
	ZC8	2 ha 18 a 40 ca
	ZC10	1 ha 33 a 70 ca
	Y30	2 ha 90 a 05 ca
	210ZA8	3 ha 97 a 40 ca
	ZA9	8 ha 65 a 60 ca
	ZA14	6 ha 49 a 60 ca
	ZA27	ha 9 a 54 ca
	ZA30	ha 65 a 60 ca
	ZA47	ha 32 a 09 ca
	ZC9	1 ha 06 a 90 ca
	ZC11	ha 39 a 50 ca
	ZC12	ha 97 a 20 ca
	ZC49	ha 18 a 80 ca
	ZC38	ha 4 a 10 ca
	ZC39	ha 31 a 00 ca
210ZA7	3 ha 97 a 30 ca	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficie
	210ZA12	8 ha 63 a 40 ca
BONNIERES	210ZA29	5 ha 74 a 40 ca
	210ZB9	7 ha 17 a 60 ca
	210ZA41	3 ha 00 a 00 ca
	Z98	8 ha 24 a 91 ca
	Y33	1 ha 92 a 90 ca
	Y34	15 ha 57 a 80 ca
BARLY (80)	ZI58	2 ha 91 a 90 ca
	ZI59	4 ha 48 a 80 ca
	ZI54	ha 43 a 60 ca
	ZI53	1 ha 58 a 30 ca
BOUQUEMAISON (80)	ZB78	ha 96 a 20 ca
	ZB80	1 ha 18 a 10 ca
	ZC16	2 ha 10 a 00 ca
	ZC17	3 ha 03 a 10 ca
	ZA42	ha 12 a 52 ca
	ZB7	2 ha 50 a 10 ca
	ZB79	ha 72 a 30 ca
	ZB81	ha 67 a 30 ca
	ZB82	3 ha 02 a 20 ca
	ZB91	ha 25 a 30 ca
	ZB93	ha 15 a 10 ca
	ZH18	ha a 48 ca
	ZH17	ha 46 a 10 ca
	DOULLENS (80)	ZK22
NEUVILLETTE (80)	ZA03	2 ha 56 a 40 ca
	ZA20	ha 12 a 20 ca
	ZA4	ha 97 a 60 ca
	ZA5	1 ha 11 a 80 ca
	ZA79	ha 39 a 00 ca
	ZA80	ha 58 a 60 ca
	C172	6 ha 18 a 01 ca
	C181	ha 13 a 01 ca
	ZA6	1 ha 76 a 20 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2022-10-10-00017

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - GAEC DU
BOIS FLEURI



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Réf.: 62-22347
Réf DRAAF : 129

GAEC DU BOIS FLEURI
Madame, Monsieur BRIEF Stéphanie, Arnaud
2745 rue du bois
62350 CALONNE SUR LA LYS

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Madame, Monsieur,

Nous avons réceptionné le 03/08/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 5ha 50a 51ca dans le cadre de votre agrandissement. Cette demande a été enregistrée complète le 01/09/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Madame MARTEL Catherine à CALONNE SUR LA LYS.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 35 ha 60 a 74 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 10 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérécourse citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22347**

GAEC DU BOIS FLEURI à **CALONNE SUR LA LYS** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 5 ha 50 a 51 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
CALONNE SUR LA LYS	AL 202	ha 30 a 45 ca
	AI 290	ha 38 a 32 ca
	AL 177	ha 10 a 80 ca
	AL 66	ha 18 a 20 ca
	AI 173	1 ha 74 a 70 ca
	AL 178	ha 47 a 20 ca
	AL 179	ha 19 a 79 ca
	AL 187	ha 22 a 67 ca
	AL 76	ha 41 a 20 ca
	AL 77	ha 27 a 71 ca
	AK 112	ha 33 a 21 ca
	AV 164	ha 55 a 86 ca
	AV 165	ha 30 a 40 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2022-10-10-00018

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - GAEC DU
CLOS FLEURI



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

GAEC DU CLOS FLEURI
Madame, Messieurs LEGAY Chantal, François, Quentin
62580 NEUVILLE SAINT VAAST

Réf.: 62-22262
Réf DRAAF : 113

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Madame, Messieurs,

Nous avons réceptionné le 28/06/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 80ha 91a 29ca dans le cadre de l'installation de Monsieur LEGAY Quentin sans apport de superficie dans le GAEC DU CLOS FLEURI. Cette demande a été enregistrée complète le 23/09/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Madame, Messieurs LEGAY Chantal, François à NEUVILLE SAINT VAAST.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous vous installez dans le GAEC DU CLOS FLEURI d'une surface de 80ha 91a 29ca, sans apport de surface,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le SMIC,

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/9

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 10 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/9

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22262

GAEC DU CLOS FLEURI à NEUVILLE SAINT VAAST a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 80ha 91a 29ca.

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA		LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE			
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL			D' Faire Valoir (4)	Cultures spécialisées (3)	Non Taxée (3)
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Plac CLASSE Groupe Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca	EurosCm				
62	019	T	00122		ZD 0069		05 T			307 60		14866	F			LES MONTAG
					ZD 0081		05 T			046 00		2224	F			LES MONTAG
					* TOTAL COMMUNE D' AIX NOULETTE					353 60		17090				TIBERGHIE DENIS MICHEL P
62	213	B	00146		ZE 0038		01 T			064 10		5861	F			
										* TOTAL DU COMPTE =		064 10		5861		BEAUCAMP MARIE PAULE
62	213	L	00223		ZE 0039		01 T			062 91		5752	F			
										* TOTAL DU COMPTE =		062 91		5752		LEGAY FRANCOIS
62	213	L	00231		ZE 0040		01 T			052 30		4781	F			
										* TOTAL DU COMPTE =		052 30		4781		LEGAY JEAN PAUL FRANCOIS
					* TOTAL COMMUNE DE CARENCY					179 31		16394				
62	427	+	00017	O	BI 0002		J 03 T			045 73		4481	F			VOIE VASSE
										* TOTAL DU COMPTE =		045 73		4481		COMMUNE DE HENIN BEAUMONT
62	427	+	00095	O	BI 0004		03 T			071 74		7029	F			
										* TOTAL DU COMPTE =		071 74		7029		COMMUNE DE HENIN BEAUMONT
62	427	F	00932		BI 0003		03 T			065 80		6446	F			VOIE VASSE
										* TOTAL DU COMPTE =		065 80		6446		FONTAINE MONIQUE MARIE JD
					* TOTAL COMMUNE D' HENIN BEAUMONT					183 27		17956				

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA		LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE	
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		Culte Non Taxable		
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	STG	Sub. Fisc CLASSE Ursome Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca	EurosCts	Valeur			Culte Fiscal Non Taxable (3)
62	587	B	00216	AN	0156		02	T			0 67 83		6868		F	
										* TOTAL DU COMPTE =		0 67 83	6868		BONNET CHRISTIAN JACQUES	
62	587	C	00351	AO	0095		02	T			0 19 97		2022	F		
										* TOTAL DU COMPTE =		0 19 97	2022		CARTIGNY PAUL HUBERT ERNE	
62	587	C	00396	AN	0226		03	T			0 29 25		2673	F		
				AN	0227		03	T			0 08 68		794	F		
										* TOTAL DU COMPTE =		0 37 93	3467		CORDONNIER MARTIN DE GIBE	
62	587	D	00371	O	AO	0171	02	T			0 36 88		3735	F		
										* TOTAL DU COMPTE =		0 36 88	3735		DESRIUELLES RENE CHARLES A	
62	587	D	00492	AO	0016		02	T			0 18 12		1836	F		
				AO	0017		02	T			0 20 85		2110	F		
										* TOTAL DU COMPTE =		0 38 97	3948		DESRIUELLES ZELIA JOSEPHIN	
62	587	D	00656	O	AN	0218	02	T			0 72 21		7311	F		
				AO	0045		02	T			0 14 75		1493	F		
				ZA	0007		01	T			0 39 50		4514	F		
										* TOTAL DU COMPTE =		1 26 46	13318		DESRIUELLES RENE CHARLES A	
62	587	D	01152	AL	0026		02	T			0 40 50		4100	F	PETIT CHEM	
				AL	0029		02	T			0 26 77		2709	F	PETIT CHEM	
				AL	0030		02	T			0 04 06		411	F	PETIT CHEM	
				AL	0053		02	T			0 35 79		3624	F	PETIT CHEM	
				AL	0058		02	T			0 10 03		1017	F	PETIT CHEM	
				AL	0263		02	T			0 18 20		1842	F	PETIT CHEM	
				AL	0264		02	T			0 19 09		1933	F	PETIT CHEM	
										* TOTAL DU COMPTE =		1 54 44	15636		DESRIUELLES ANNE	
62	587	F	00161	AO	0072		02	T			0 10 47		1060	F		
				AO	0074		02	T			0 23 16		2344	F		
										* TOTAL DU COMPTE =		0 33 63	3404		FRANCOIS PIERRETTE JEANNE	
62	587	F	00258	AO	0217		02	T			0 10 40		1053	F		
										* TOTAL DU COMPTE =		0 10 40	1053		FETRE GUSTAVE FRANCIS	
62	587	F	00280	O	AO	0163	02	T			0 61 17		6192	F	LA VOIE VA	
										* TOTAL DU COMPTE =		0 61 17	6192		FROISSART BERNARD ANDRE E	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		2) Valeur 3) Non Taxée			
DEPT	COM	L NUMERO	PREFDCE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Fisc CLASSE Groupes Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca	EurosCts			2)	3)
62	587	F	00322		AN 0340		02 T			0 41 79		4232		F		AU DESSUS
					AN 0342		02 T			0 11 71		1187	F			
							* TOTAL DU COMPTE =			0 53 50		5419			FULLOY THERESE JEANNE MAR	
62	587	G	00330		AL 0270		02 T			0 11 80		1196	F		LE CHEMIN	
							* TOTAL DU COMPTE =			0 11 80		1196			GOURLEZ ALEXANDRE	
62	587	G	00331		AO 0177		02 T			0 33 67		3408	F		SUD DU PET	
							* TOTAL DU COMPTE =			0 33 67		3408			GODIN DANIELE LOUISE HENR	
62	587	G	00352		AO 0207		02 T			0 11 86		1200	F		SUD DU PET	
							* TOTAL DU COMPTE =			0 11 86		1200			GAILLARD DANIELE MARIE LO	
62	587	H	00102		AO 0039		02 T			0 03 96		402	F			
					AO 0040		02 T			0 22 41		2269	F			
					AO 0166		02 T			0 00 15		016	F			
					AO 0167		02 T			0 23 99		2428	F			
							* TOTAL DU COMPTE =			0 50 51		5115			HULEUX BERNADETTE MARIE J	
62	587	H	00346		AO 0013		03 J			0 04 45		640	F		LA VOIE VA	
							* TOTAL DU COMPTE =			0 04 45		640			HOFFMANN DANIEL	
62	587	H	00350		AN 0413		02 T			0 02 22		225	F		NORD PETIT	
							* TOTAL DU COMPTE =			0 02 22		225			HAY MICHELINE	
62	587	L	00488		AL 0271		02 T			0 11 80		1196	F			
							* TOTAL DU COMPTE =			0 11 80		1196			LANGHAM AUGUSTIN	
62	587	L	00826		AN 0226		03 T			0 22 38		2047	F		AU DESSUS	
					AO 0044		02 T			0 43 44		4397	F			SUD DU PET
							* TOTAL DU COMPTE =			0 65 82		6444			LEGAY FRANCOIS	
62	587	L	00836		AO 0043		02 T			0 59 35		6008	F		SUD DU PET	
					AO 0049		02 T			0 50 77		5139	F			SUD DU PET
							* TOTAL DU COMPTE =			1 10 12		11147			LAURENT BRIGITTE MARIE EL	
62	587	M	00322		AO 0030		02 T			0 08 24		835	F			
					AO 0031		02 T			0 47 74		4833	F			
					AO 0032		02 T			0 15 31		1550	F			
							* TOTAL DU COMPTE =			0 71 29		7218			MOREAU NOEL GERMAIN MICHE	
62	587	M	00533		AO 0008		02 T			0 19 04		1929	F		LA VOIE VA	
					AO 0015		02 T			0 51 86		5253	F			LA VOIE VA
							* TOTAL DU COMPTE =			0 70 92		7182			MAECKELBERGHE ROGER RENE	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. N.S.A.			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE			
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL	F	Valeur (2)		Cultures Spéciales (4)	Non Taxées (3)	
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub. Plac CLASSE GROUPE CULTURE	ANT	CULT CAD	Hé A Ca							EurosCts
62	587	O	00062		AO 0219		02 T			0 08 52				882			F
										* TOTAL DU COMPTE =		0 08 52		882			OLIVIER ISAAC
62	587	P	00148		AL 0028		02 T			0 45 73		4629	F				PRONNIER BENOIT
					AL 0034		02 T			0 43 49		4404	F				
										* TOTAL DU COMPTE =		0 89 22		9033			
62	587	P	00361		AO 0205		02 T			0 45 46		4602	F				PAWLOWSKI CATHERINE
										* TOTAL DU COMPTE =		0 45 46		4602			
62	587	R	00161		AN 0214		02 T			0 12 10		1225	F				RICHEZ AUGUSTA
										* TOTAL DU COMPTE =		0 12 10		1225			
62	587	R	00296		AO 0042		02 T			0 25 84		2616	F				LA VOIE DU
										* TOTAL DU COMPTE =		0 25 84		2616			RUFFIN MARIE CLAIRE OLIVE
										* TOTAL COMMUNE DE MONTIGNY EN GOHELLE		21 15 80		213923			
62	609	+	00066		ZO 0103		02 P			1 05 97		10036	F				LE CHEMIN
										* TOTAL DU COMPTE =		1 05 97		10036			DU CLOS FLEURI
62	609	+	00105		AC 0330		01 P			0 09 68		1044	F				SCI DU 12 NOVEMBRE
					AC 0332		01 P			0 01 86		200	F				
										* TOTAL DU COMPTE =		0 11 54		1244			
62	609	B	00185	O	ZO 0090		02 T			1 12 10		10617	F				BACQUEVILLE PIERRE HENRI
										* TOTAL DU COMPTE =		1 12 10		10617			
62	609	B	00303	O	AH 0011		01 P			0 35 42		3816	F				LA COUTURE
										* TOTAL DU COMPTE =		0 35 42		3816			BEAURAIN FERNANDE JULIETT
62	609	B	00304	O	AC 0071		01 T			0 08 83		923	F				LE FOURNEA
					AC 0106		01 P			1 28 11		13802	F				LE FOURNEA
					ZK 0010		02 T			1 10 20		10437	F				LE FOURNEA
					ZK 0011		02 T			0 87 90		8325	F				LE FOURNEA
					ZK 0014		02 T			0 41 50		3930	F				LE FOURNEA
					ZK 0015		02 T			1 19 60		11327	F				LE FOURNEA
					ZK 0031		02 T			1 48 90		14102	F				LA PETITE
					ZK 0085		02 T			1 22 20		11574	F				LA PETITE
										* TOTAL DU COMPTE =		7 67 24		74420			BEAUCAMP MARIE HELENE

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MEA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		2/ Autre Valeur	4/ Culture Spéciales		3/ Non Taxée	
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Fonc	CLASSE	Groupes Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca					EurosCts
(1)																		
62	609	C 00226		ZO 0093				02 T				0 32 00		3031	F			
* TOTAL DU COMPTE =												0 32 00	3031					
62	609	F 00017		AC 0062				01 T				0 08 23		860	F			
CHRETIEN BERNARD JEAN PIE																		

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MEA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		2/ Autre Valeur	4/ Culture Spéciales		3/ Non Taxée	
DEPT	COM	L NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub-Fonc	CLASSE	Groupes Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca					EurosCts
(1)																		
62	609	L 00401	O	AC 0064				01 P				0 21 26		2289	F			LE FOURNEA
				ZO 0094				02 T				0 23 20		2196	F			RIKAVA
* TOTAL DU COMPTE =												0 44 46	4485				LEFLON PAUL MARIE JULIEN	
62	609	L 00403		AC 0063				01 P				1 37 56		14819	F			LE FOURNEA
				AC 0108				01 P				0 32 78		3531	F			LE FOURNEA
				ZK 0005				03 T				0 23 10		1960	F			LE FOURNEA
				ZK 0099				02 T				0 82 50		7814	F			LA PETITE
* TOTAL DU COMPTE =												2 75 94	28124				LEGAY JEAN PAUL FRANCOIS	
62	609	L 00438		ZI 0249				03 T				1 21 17		10288	F			PERDSEMENC
* TOTAL DU COMPTE =												1 21 17	10288				LANTOINE LOUIS EDOUARD NA	
62	609	R 00039	O	AC 0110				01 P				0 12 12		1305	F			
				ZK 0013				02 T				0 44 50		4214	F			
* TOTAL DU COMPTE =												0 56 62	5519				RONNEL MIREILLE MATHILDE	
* TOTAL COMMUNE DE NEUVILLE ST VAAST												38 24 16	367796					
62	801	B 00290		AB 0003				01 T				0 54 49		5516	F			
* TOTAL DU COMPTE =												0 54 49	5516				BEAUCAMP MARIE-FRANCOISE	
62	801	B 00393		ZB 0344				A 02 T				1 09 70		10029	F			RIETZ DU S
* TOTAL DU COMPTE =												1 09 70	10029				BAES MONIQUE JULIETTE	
62	801	L 00184		ZC 0065				02 T				0 28 20		2578	F			
* TOTAL DU COMPTE =												0 28 20	2578				LEGAY JEAN PAUL FRANCOIS	
62	801	L 00405		AE 0158				01 T				1 56 05		15799	F			LES HUIT A
				ZC 0092				02 T				1 11 00		10147	F			LE CALLUEZ
* TOTAL DU COMPTE =												2 67 05	25946				LEGAY FRANCOIS	
62	801	V 00111		ZB 0320				02 T				0 99 60		9105	F			
* TOTAL DU COMPTE =												0 99 60	9105				VENEL DAMELE HENRIETTE	
* TOTAL COMMUNE DE SOUCHEZ												5 59 04	53174					
Parcellaire total												80 91 29	770731					
Total R.C. des terres taxées													770731				dont 0,00 en propriété	

Dirac
518 n
courri

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

9/9

DRAAF

R32-2022-10-10-00019

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - GENEAU DE
LAMARLIERE Aurélie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Madame GÉNEAU DE LAMARLIÈRE Aurélie
1 grand rue
62140 GUISY

Réf.: 62-22284
Réf DRAAF : 126

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Madame ,

Nous avons réceptionné le 28/06/22, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 11 ha 62 a 62 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 29/07/22 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur GREVET Yves à VIS EN ARTOIS.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 45 ha 54 a 62 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/3

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 10 octobre 2022

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-22284**

Madame GÉNEAU DE LAMARLIÈRE Aurélie demurant à **GUISY** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 11 ha 62 a 62 ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
GUISY	000 0A 3 (J)	0ha 62a 90ca
	000 0A 3 (K)	0ha62a 90ca
	000 0A 11 (J)	1ha 25a 25ca
	000 0A 4 (J)	0ha 26a 50ca
	000 0A 4 (K)	0ha 26a 50ca
	000 0A 5	1ha 20a 40ca
	000 0A 6	0ha 43a 00ca
	000 0A 22 (K)	0ha 57a 90ca
	000 0A 11 (K)	1ha 25a 25ca
	000 0A 22 (J)	0ha 57a 90ca
	000 0A 8 (J)	0ha 39a 80ca
	000 0A 8 (K)	0ha 39a 90ca
	000 0A 9 (J)	0ha 39a 65ca
	000 0A 9 (K)	0ha 39a 65ca
	000 0A 21 (J)	0ha 86a 53ca
	000 0A 21 (K)	0ha 43a 27ca
	000 0A 200	0ha 03a 65ca
	000 0A 201	0ha 72a 50ca
	000 0A 591 (A)	0ha 37a 01ca
	000 0A 591 (B)	0ha 25a 10ca
000 0A 596	0ha 27a 70ca	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr